

**Département du Bas-Rhin**  
 Arrondissement de Molsheim  
 Membres en fonction : 47

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA VALLEE DE LA BRUCHE**

Séance du 18 décembre 2017  
 Sous la présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM  
 Le Conseil de Communauté s'est réuni le 18 décembre 2017 sur convocation  
 Adressée par le Président le 11 décembre 2017.

**Étaient présents** : Madame Alice MOREL, (Vice-présidente). Messieurs Alain FERRY, Marc SCHEER (vice-présidents).

Mesdames Myriam SCHEIDECKER, Laurence JOST, Martine KWIATKOWSKI, Patricia CASNER, Christiane CUNY, Sabine KAEUFLING. Messieurs Gérard DOUVIER, Guy HAZEMANN, Maurice GUIDAT, Philippe REMY, Patrick BEIN, Denis BETSCH Jean-Louis BATT, Patrick APPIANI, André WOLFF, Thierry SIEFFER, Régis SIMONI, Vincent FELDER, Jean VOGEL, Gérard DESAGA, Hubert HERRY, Laurent BERTRAND, Ervain LOUX, Alain GRISE, Pierre REYMANN, Paul FISCHER, Alain HUBER.

**Avaient donné procuration** : Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE (vice-président). Mesdames Christine MORITZ, Michèle POIROT, Geneviève GABRIEL, Edwige TOMAZ. Messieurs Marc DELLENBACH, Emile FLUCK, Pierre MATHIOT, André WOOCK, Laurent LANDAIS, Marc GIROLD.

**Excusés** : Mesdames Christiane OURY, Marie-Claude PADELLEC-ASLAN, Sandra GUILMIN. Messieurs Michel AUBRY, Frédéric BIERRY.

**Suppléants** : Mesdames Andrée PHILBERT, Francine MICHEL, Véronique SLIPKO. Messieurs Jean-Claude CASNER, Jean-Paul HUMBERT, Raymond GRANDGEORGE, Jean-Pol HUMBERT, Léon KRIEGUER, Serge GRISLIN, Bernard MARCHAL, Nicolas BONEL, Yves MATTERN, Jean COURRIER, Patrick WIDLOECHER-LOUX.

**Suppléants excusés** : Mesdames Nicole LIGNEL, Claudine BOHY, Catherine VINCENT. Monsieur Jérôme SUBLON.

**Assistaient à la réunion** : Mesdames Christiane HILD, Estelle MERY, Anne Catherine OSTERTAG, Clarisse PETIT, Joelle TOUNOUNTI. Messieurs Jean Sébastien LAUMOND, Eric MUZIOTTI.

**Ordre du jour**

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2017,
- 2) Décisions du Bureau du 04 décembre 2017,
- 3) Communications,
- 4) Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche :
  - a) Prolongation d'une année de la convention 2015/2017,
  - b) Demande de subvention 2018,
- 5) Musée Oberlin : Demande de subvention 2018,
- 6) Mission Locale : Demande de subvention 2018,
- 7) Colibri-Bruche : Demande de subvention 2018,
- 8) Programmes d'actions éducatives 2018 : Demande de subvention,
  - a. Cité scolaire Haute Bruche,
  - b. Collège Frison Roche,
- 9) Mathématiques sans Frontières : demande de subvention,
- 10) Demande de subvention : sportive de Haut Niveau

- 11) Démolition du Manoir de Bénerville : attribution de marché,
  - 12) Projet de diversification agricole de la Haute Vallée de la Bruche : demande de subvention,
  - 13) Décision Modificative n°4 au Budget Primitif 2017,
  - 14) Divers.  
Signature Officielle de la convention de partenariat avec l'ADIRA
- 

## **1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2017**

Le procès verbal de la séance de conseil de communauté du 20 novembre 2017 est approuvé, à l'unanimité.

## **2) DECISIONS DU BUREAU DU 04 DECEMBRE 2017.**

### **OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) : VALORISATION DU PATRIMOINE**

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Octobre 2015,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **1 505,48 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

### **OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) : ADAPTATION**

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Octobre 2015,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **182,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

**OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU)**  
**: PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES**

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Octobre 2015,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **1 273,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

**PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : VALORISATION DU PATRIMOINE:**

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 juin 2016,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **1 067,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

**ENTRETIEN DES BATIMENTS**

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

**DECIDE** de confier à

- L'entreprise ECS RESADIA des travaux de mise en place et de fourniture d'un réseau WIFI à la salle polyvalente de La Broque pour un montant évalué à 3 275,00 € HT.

- L'entreprise ERIC PAYSAGES des travaux de nettoyage et d'entretien paysager du site des Ecrus pour un montant évalué à 6 500,00 € HT.

**MAF : TRAVAUX COMPLEMENTAIRES**

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 29 juin 2017,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE de confier à

- L'entreprise GROSS Florent et fils des travaux de traitement du béton sur le site de la MAF à Hersbach pour un montant évalué à 16 000,00 € HT.

**FERME DU BAMBOIS : AVENANTS TRAVAUX,**

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 21 septembre 2015,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer les avenants et marchés suivants :

**Avenant n°1 en plus value au Lot 03 : Couverture Tuiles** attribué à l'entreprise ACKER à Schirmeck pour un montant HT de 395.28 €.

**Avenant n°2 en plus value au Lot 09 : Plâtrerie Isolation Faux Plafonds** attribué à l'entreprise CILIA à Marckolsheim pour un montant HT de 2 749,06 €.

**Avenant n°2 en plus value au Lot 11 : Chauffage bois Climatisation VMC** attribué à l'entreprise MOREL à La Claquette pour un montant HT de 990,50 €.

**Avenant n°1 en plus value au Lot 12 : Sanitaire Assainissement** attribué à l'entreprise ACKER à Schirmeck pour un montant HT de 1 038.31 €.

**BATIMENT RELAIS A WISCHES : AVENANT TRAVAUX**

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 16 février 2015,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer l'avenant suivant :

**Avenant n°2 au Lot 11 : Electricité** - attribué à l'entreprise EUROTECHNIC à ECKBOLSHEIM pour un montant HT de 0.00 €,

3) **COMMUNICATIONS.**

La cérémonie des vœux se tiendra à la salle des fêtes de Saulxures le 05 01 2018 à 17 heures.

Compétence GEMAPI : le transfert de compétences GEMAPI de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche au SDEA n'a pas été accepté par la majorité qualifiée des communes membres.

Chantiers : Monsieur le président fait le point sur l'avancement des chantiers

4) **OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE DE LA BRUCHE :**

a) **OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE DE LA BRUCHE : PROLONGATION D'UNE ANNEE DE LA CONVENTION 2015/2017 :**

VU la convention de financement et de partenariat passée entre la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche et l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche en date du 15 décembre 2014,

VU la demande de Monsieur le Président de l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche en date du 04 décembre 2017 de prolongation d'une année de la convention de financement et de partenariat passée entre la CR CC du 18 DECEMBRE 2017

Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche et l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche pour la période 2015/2017,

**CONSIDERANT** qu'une étude sur la stratégie touristique de la Vallée de la Bruche est en cours de réalisation et qu'il serait souhaitable de redéfinir les termes de la prochaine convention triennale au vu des résultats de ladite étude,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de prolonger pour l'année 2018 la présente convention .

**b) OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE DE LA BRUCHE : DEMANDE DE SUBVENTION 2018.**

**VU** la convention de financement et de partenariat passée entre la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche et l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche en date du 15 décembre 2014,

**VU** la demande de Monsieur le Président de l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche en date du 04 décembre 2017 de prolongation d'une année de la convention de financement et de partenariat passée entre la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche et l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche pour la période 2015/2017,

**VU** la demande de subvention de Monsieur le Président de l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche en date du 04 décembre 2017,

**VU** la délibération du Conseil de communauté en date du 18 décembre 2017 relative à la prolongation d'une année de la convention de financement et de partenariat passée entre la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche et l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche pour la période 2015/2017,

Ce budget ne tient pas compte des postes de la directrice et de l'adjointe de direction, des charges locatives pris en charge par la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, des frais informatiques et de véhicule, du local du champ du feu, pour un montant d'environ **133 684,00 €**.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**

- de verser à l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche une subvention de **184 000,00 €** pour l'année 2018.

Cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2018.

**5) MUSEE OBERLIN : DEMANDE DE SUBVENTION 2018.**

L'année 2018 sera la dix-septième année de fonctionnement du Musée Oberlin. La demande de subvention porte sur un montant de **115 000,00 €** pour un budget total de **402 603,00 €**, soit 27 % du budget total.

Ce budget ne tient pas compte du poste du conservateur, et des frais d'entretien des bâtiments incombant au propriétaire pris en charge par la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, pour un montant d'environ **107.500,00 €**, et de l'implication des bénévoles.

Messieurs Pierre GRANDADAM et Marc SCHEER, administrateurs de l'association, ne prennent pas part au vote de la présente délibération,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

**DECIDE** de verser à l'Association du Musée Oberlin une subvention de fonctionnement dans la limite des **115.000,00 €**. Cette subvention forfaitaire permettra notamment à l'Association de faire face aux dépenses liées à la gestion courante qui lui a été déléguée, tels que les contrats de maintenance.

**CONFIRME** qu'il y a délégation de service public à caractère culturel à l'Association du Musée Oberlin, gestionnaire de cet équipement. Cette délégation entraîne ipso facto pour l'association la possibilité d'encaisser des recettes pour elle-même.

**AUTORISE** le Président à passer et à signer tous documents relatifs à cette opération et notamment la convention de financement à intervenir.

Cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2018.

6) **MISSION LOCALE : DEMANDE DE SUBVENTION 2018,**

**VU** la demande de Madame la Présidente de la Mission Locale du Bassin d'Emploi de Molsheim-Schirmeck,

**CONSIDERANT** que la Mission Locale du Bassin d'Emploi de Molsheim-Schirmeck accueille et oriente les jeunes de 16 à 25 ans, demandeurs d'emploi, sans qualification et qu'il convient dans la situation actuelle, de renforcer ce dispositif dans la Haute-Vallée de la Bruche,

**CONSIDERANT** le programme de développement de la Haute-Vallée de la Bruche,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser à la Mission Locale du Bassin d'Emploi de Molsheim-Schirmeck une participation de fonctionnement de **0,97 € par habitant**, calculée sur la population totale de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, connue au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Cette somme sera prélevée sur le compte 6574 du Budget Primitif 2018.

7) **COLIBRI-BRUCHE : DEMANDE DE SUBVENTION 2018,**

Messieurs Marc SCHEER et Pierre REYMANN ne prennent pas part au vote de la présente délibération,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

**DECIDE** de verser à l'Association Colibri Bruche la somme de **131 325,00 €** pour l'année 2018.

**AUTORISE** le Président à passer et à signer toutes pièces relatives à la création et à la gestion du Relais Assistantes Maternelles et notamment les conventions à intervenir.

La somme nécessaire au paiement sera inscrite au Budget Primitif 2018.

8) **PROGRAMMES D'ACTIONS EDUCATIVES 2018 : DEMANDE DE SUBVENTION,**

a. **CITE SCOLAIRE HAUTE BRUCHE,**

**ASSOCIATION SPORTIVE DE LA CITE SCOLAIRE HAUTE-BRUCHE : DEMANDE DE SUBVENTIONS 2017/18,**

La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche soutient depuis plus de dix sept années les actions de développement culturel organisées et portées par les Etablissements d'enseignement secondaire du secteur.

Monsieur le Proviseur de la Cité Scolaire Haute-Bruche a présenté un ensemble de projets et d'actions à conduire sur l'année scolaire 2017/2018.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

**DECIDE** d'associer la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche à la réalisation de ces actions cofinancées avec l'Education nationale,

**APPROUVE** le versement à l'association sportive de la Cité Scolaire Haute-Bruche la somme évaluée à :

- 700,00 € pour le projet « AS championnat de France 2018 Course d'orientation».
- 800,00 € pour la réalisation d'un projet sportif de fin de cycle pour la section APPN,

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 65738 du Budget Primitif. La subvention sera versée sur présentation d'un état signé par le Chef d'Etablissement certifiant l'opération réalisée.

**DEMANDES DE SUBVENTIONS CITE SCOLAIRE HAUTE-BRUCHE : PROJETS D'ACTION EDUCATIVE,**

La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche soutient depuis plus de dix sept années les actions de développement culturel organisées et portées par les établissements d'enseignement secondaire du secteur.

Monsieur le Proviseur de la Cité Scolaire Haute-Bruche a présenté un ensemble de projets et d'actions à conduire sur l'année scolaire 2017/2018.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'associer la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche à la réalisation de ces actions cofinancées avec l'Education nationale,

**APPROUVE** le versement à la cité scolaire Haute Bruche des sommes évaluées à :

- 734,00 € pour le projet « Animation Moyen Age pour les 5<sup>èmes</sup> »
- 200,00 € pour le projet « Education à la nutrition »,
- 6 988,00 € pour le projet « Ouverture culturelle et économique »,
- 300,00 € pour le projet « Jardin pédagogique »
- 1 500,00 € pour le projet « Lycéens et Parlement Européen des Jeunes à Fontainebleau »

soit un total de 9 722,00 €.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 65738 du Budget Primitif. La subvention sera versée sur présentation d'un état signé par le Chef d'Etablissement certifiant l'opération réalisée.

**CITE SCOLAIRE HAUTE-BRUCHE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGES SCOLAIRES,**

**VU** la délibération du Conseil de District en date du 04 Mars 1993 relative aux programmes d'actions éducatives et aux voyages scolaires,

**VU** la décision du Conseil Général en date du 15 Décembre 1998 portant le montant de la participation accordée par le Département pour les voyages scolaires à 5 € par jour et par enfant,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser au collège Haute Bruche :

- **1 250,00 €** pour un échange linguistique à WINSEN (soit un séjour de 10 jours pour 25 élèves).

Cette participation est donnée à titre indicatif. La subvention sera versée sur présentation d'un état signé par le Chef d'Etablissement récapitulant le nombre d'élèves ayant participé au voyage.

**SECTIONS SPORTIVES COLLEGE HAUTE BRUCHE : FONCTIONNEMENT 2017/2018.**

**VU** les délibérations du Conseil de District de la Haute Bruche en dates des 16 février 1998 et 2 novembre 1999 relatives à une participation financière aux frais de fonctionnement de la section Foot-études du Collège Haute Bruche,

**VU** les délibérations du Conseil de communauté en dates du 31 janvier, 17 décembre 2001 et 23 mai 2016 relatives au financement de la section sportive des Activités Physiques de Pleine Nature, (APPN),

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

**DECIDE** de participer financièrement au fonctionnement de ces sections sportives et de rembourser au Collège Haute-Bruche les défraiements des intervenants, à concurrence de 14 heures hebdomadaires.

Le versement interviendra annuellement pour l'année scolaire écoulée au vu d'un état récapitulatif certifié par le chef d'établissement.

Pour l'année scolaire 2017/2018, la part à la charge de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche est évaluée à la somme de **17 500,00 €**.

**b) COLLEGE FRISON ROCHE.**

**ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE FRISON ROCHE A LA BROQUE : DEMANDE DE SUBVENTION 2017/18.**

La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche soutient depuis plus de dix sept années les actions de développement culturel organisées et portées par les Etablissements d'enseignement secondaire du secteur.

Madame la Principale du Collège Frison Roche a présenté un ensemble de projets et d'actions à conduire sur l'année scolaire 2017/2018.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'associer la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche à la réalisation de ces actions cofinancées avec l'Education nationale,

**DECIDE** de verser à l'association sportive du collège de La Broque la somme évaluée à :

- **1 520.00 €** pour les projets « Association Sportive »
- **1 350.00 €** pour le projet « Sport et Nature »

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 65738 du Budget Primitif. La subvention sera versée sur présentation d'un état signé par le Chef d'Etablissement certifiant l'opération réalisée.



**DEMANDES DE SUBVENTIONS COLLEGE FRISON ROCHE : PROJETS D'ACTION EDUCATIVE 2017/18,**

La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche soutient depuis plus de dix sept années les actions de développement culturel organisées et portées par les établissements d'enseignement secondaire du secteur.

Madame la Principale du Collège Frison Roche a présenté un ensemble de projets et d'actions à conduire sur l'année scolaire 2017/2018.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'associer la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche à la réalisation de ces actions cofinancées avec l'Education nationale,

**APPROUVE** le versement au collège Frison Roche des sommes évaluées à :

- 4 384,00 € pour le projet « Accès à la culture »,
- 960,40 € pour le projet « EPS/Equitation »
- 250,00 € pour le projet « Sciences »
- 1 055,00 € pour le projet « Culture SEGPA »

soit un total de 6 649,40 €.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 65738 du Budget Primitif. La subvention sera versée sur présentation d'un état signé par le Chef d'Etablissement certifiant l'opération réalisée.

**COLLEGE FRISON ROCHE : VOYAGES SCOLAIRES**

**VU** la délibération du Conseil de District en date du 04 Mars 1993 relative aux programmes d'actions éducatives et aux voyages scolaires,

**VU** la décision du Conseil Général en date du 15 Décembre 1998 portant le montant de la participation accordée par le Département pour les voyages scolaires à 5 € par jour et par enfant,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser au collège Frison Roche :

- 1 500,00 € pour un séjour sportif « Ski à La Plagne » (soit un séjour de 6 jours pour 50 élèves),
- 1 375,00 € pour un séjour dans le Nord et en Belgique sur le thème de « La révolution industrielle » (soit un séjour de 5 jours pour 55 élèves),

Cette participation est donnée à titre indicatif. La subvention sera versée sur présentation d'un état signé par le Chef d'Etablissement récapitulant le nombre d'élèves ayant participé au voyage.

9) **MATHEMATIQUES SANS FRONTIERES : DEMANDE DE SUBVENTION,**

**CONSIDERANT** que Mathématiques Sans Frontières est une compétition organisée par une association culturelle et scientifique composée de Professeurs, de Chefs d'Etablissements et d'Inspecteurs de l'Education Nationale,

**CONSIDERANT** que les objectifs de cette compétition destinée aux classes de troisième et de seconde sont de :

- Susciter l'intérêt de tous pour les mathématiques,
- Valoriser la pratique d'une langue étrangère,
- Favoriser le travail en équipe et l'esprit d'initiative,

**CONSIDERANT** que les classes de troisième des Collèges Frison Roche et Haute Bruche participent à cette opération,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

**DECIDE** de verser une subvention de 305,00 € à l'association "Mathématiques Sans Frontières", au titre de la participation au prix du palmarès du concours.

Les sommes nécessaires au paiement seront prévues au Budget Primitif 2018.

**10) DEMANDE DE SUBVENTION : SPORTIVE DE HAUT NIVEAU**

Monsieur le Président présente au Conseil la demande de subvention des parents de Mademoiselle Pauline DAHMANE à Muhlbach Sur Bruche.

Mademoiselle Pauline DAHMANE est lycéenne au Lycée Louis Pasteur à Strasbourg conventionné avec le CREPS d'Alsace. Elle participe aux championnats de France « Junior » et a été engagé dans les épreuves de sélection de l'équipe nationale de natation synchronisée pour 2017/2018.

Elle a été médaille or (équipe), trois fois médaillée d'argent (équipe) et 2 fois médaille de bronze (équipe) au championnat de France en été 2017 et a terminé 7ème aux Journées d'Automne 2017 et est qualifiée pour les championnats de France 2018.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE**

- **De soutenir** Mademoiselle Pauline DAHMANE,
- **De verser** une subvention exceptionnelle d'un montant de 500.00 €. (**montant versé en 2017**)

**REAFFIRME**, à l'unanimité, que la participation de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche ne pourra être versée qu'en cas de qualification pour participer au championnat de France.

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 6574 « Divers » du Budget Primitif 2018.

**11) DEMOLITION DU MANOIR DE BENAVILLE : ATTRIBUTION DE MARCHE**

**VU** la délibération du conseil de communauté en date du 18 septembre 2017 relative à la démolition du Manoir de Bénaville suite à l'incendie,

**VU** les résultats de la consultation publique et l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 18 décembre 2017,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, par trente huit (38) voix pour, une (1) voix contre et trois (3) abstentions,

**AUTORISE** le Président à passer et à signer le marché à intervenir avec l'entreprise suivante :

**Lot: Démolition-désamiantage** - attribué à l'entreprise SARL ARCHES DEMOLITION à Arches  
Offre la mieux disante, pour un montant HT de 140 800.00 € pour la tranche ferme et la tranche optionnelle

**ACCEPTTE** l'indemnité consentie par GROUPAMA GRAND EST d'un montant de 158 400.00 € destinée à couvrir les dépenses de déblais et de désamiantage du Manoir.

**12) PROJET DE DIVERSIFICATION AGRICOLE DE LA HAUTE VALLEE DE LA BRUCHE : DEMANDE DE SUBVENTION**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**13) DECISION MODIFICATIVE N°4 AU BUDGET PRIMITIF 2017**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,  
**APPROUVE** l'autorisation spéciale de crédits ci-après :

CR CC du 18 DECEMBRE 2017

Sens	Article	Libellé compte	Opération	Dépenses
FONCTIONNEMENT				
D	6262	Frais de télécommunications		8 000,00 €
D	63512	Taxes foncières		- 8 000,00 €
			TOTAL	- €
INVESTISSEMENT				
D	2138	Autres constructions		- 550 000,00 €
D	2132	Immeubles de rapport		110 000,00 €
D	2132	Immeubles de rapport	BOIS ENERGIE	60 000,00 €
D	2138	Autres constructions	PISCINE COMPENSATION	200 000,00 €
D	2138	Autres constructions	BENAVILLE	180 000,00 €
			TOTAL	- €

#### 14) DIVERS.

##### DESIGNATION DE DEUX DELEGUES « REFERENTS » CLIMAT-AIR-ENERGIE REPRESENTANTS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE A L'ASSOCIATION DU PAYS BRUCHE MOSSIG PIEMONT

Reporté au mois de janvier 2018.

##### SIGNATURE OFFICIELLE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ADIRA

Reporté au mois de janvier 2018

**L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 30.**

M. Gérard DOUVIER		Mme Alice MOREL	
M. Guy HAZEMANN		Mme Myriam SCHEIDECKER	
M. Jean Paul HUMBERT		/	
Mme Patricia CASNER		Mme Christiane CUNY	
/		M. Denis BETSCH	
M. Patrick BEIN		M. Serge GRISLIN	
M. Maurice GUIDAT		M. Philippe REMY	
M. Jean Louis BATT		Mme Laurence JOST	
Mme Martine KWIATKOWSKI		M. Patrick APPIANI	
M. Nicolas BONEL		/	
M. André WOLFF		M. Pierre GRANDADAM	
/		M. Thierry SIEFFER	
M. Marc SCHEER		/	
M. Régis SIMONI		/	
M. Vincent FELDER		M. Jean VOGEL	
M. Gérard DESAGA		M. Huber HERRY	
M. Laurent BERTRAND		/	
/		/	
/		M. Ervain LOUX	
M. Alain GRISE		/	
/		M. Pierre REYMANN	
M. Paul FISCHER		M. Alain FERRY	
Mme Sabine KAEUFLING		M. Alain HUBER	
/			